

Une lettre saisie en 1915 et libérée en 1916

Jérôme BOURGUIGNAT

" PIÈCE DU MOIS " DU 4 FEVRIER 2017

Le bouclage hermétique du territoire à l'automne 1915 perturbe les relations commerciales. De nombreux plis contenant des valeurs commencent à s'entasser dans les commissions : ils sont arrêtés dès que le contenu semble suspect.

La Suisse proteste officiellement en novembre.

Le ministère de la Guerre répond que sur les sept millions de francs de valeurs au sujet desquelles des réclamations avaient été introduites, cinq millions de francs ont pu jusqu'à présent être acheminés à destination ou retournés à l'expéditeur, et qu'il a pu justifier la provenance douteuse sur le reste.

On trouve assez facilement des lettres saisies, mais c'est la première lettre que je rencontre dont la saisie a été annulée.



Lettre recommandée de Saint Gall (Suisse) du 14 octobre 1915, saisie par la commission de Lyon (cachet au dos, avec date d'arrivée manuscrite le 19-10).

Le cachet octogonal de saisie est frappé au verso. Le timbre-poste est arraché pour recherche de communication cachée.

Après examen du dossier, la section de contrôle à Paris décide de « laisser filer » la lettre ; elle écrit « Annulé » sur le cachet de saisie et reverse la lettre au service postal (timbre à date de Paris 195 Bd St Germain du 2 février 1916, dont dépend le ministère de la Guerre).

La lettre parvient à son destinataire aux États-Unis le 17 février 1916.

